

SAINT CHRISTOL

DECISION

Date	Déléataire	nature	Objet
31/05/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2024_17 Création d'un poteau incendie - Chemin de l'Arenas Suez Eau France Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux pour l'installation d'un nouveau poteau incendie au Chemin de l'Arenas, DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec société Suez Eau France dont le siège est à Nîmes (30) ZAC de Trigance, 8 Chemin de Capeau, un devis pour l'installation d'un nouveau poteau incendie dont le montant total s'élève à la somme de 3 866.69€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.

